



Extrait du Portail Algérien des Enregistrements
Régionaux;nouveau;#120261;ab;#120261;#1077;s
<http://portail.cder.dz/spip.php?article5886>

L'Algérie et l'UE entérinent le document portant évaluation de leur Accord d'association

- Actualités - News -



Date de mise en ligne : mercredi 15 mars 2017

Portail Algérien des Enregistrements

Régionaux;nouveau;#120261;ab;#120261;#1077;s

L'Algérie et l'Union européenne (UE) ont entériné, lundi à Bruxelles, le document portant les conclusions de l'évaluation conjointe de la mise en oeuvre de l'Accord d'association Algérie-UE, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005.

"Nous entendons tout faire pour tirer le meilleur de l'Accord d'association et nous projeter ensemble résolument vers l'avenir, un avenir qui sera qualitativement meilleur pour les deux parties", a déclaré le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale Ramtane Lamamra lors d'un point de presse conjoint avec la chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini et le Commissaire chargé de la politique européenne de voisinage, Johannes Hahn.

Selon M. Lamamra, l'évaluation conjointe de l'accord d'association a permis de "faire une lecture commune" des dispositions de l'accord afin qu'il "profite davantage au développement de l'Algérie".

"Nous avons constaté qu'il y a une asymétrie structurelle dans la manière dont l'accord a été appliqué. Nous estimons que s'il doit y avoir une asymétrie à l'avenir, elle doit être au bénéfice de l'Algérie et de l'économie algérienne", a-t-il plaidé, relevant néanmoins que l'Algérie est "respectueuse de sa signature et de ses engagements".

En septembre 2015, l'Algérie a saisi la chef de la diplomatie européenne pour demander officiellement l'ouverture de discussions sur une évaluation conjointe objective de la mise en oeuvre de l'accord d'association.

Cette démarche visait à "utiliser pleinement cet accord dans le sens d'une interprétation positive de ses dispositions permettant un rééquilibrage des liens de coopération", assurait une source proche du dossier.

Depuis la conclusion de cet accord, la position commerciale de l'UE n'a eu de cesse de se renforcer au détriment de l'économie nationale.

Une évaluation de l'impact de cet accord d'association depuis son entrée en vigueur en 2005 jusqu'à 2015 a montré que le cumul des exportations algériennes hors hydrocarbures vers l'UE n'a même pas atteint les 14 milliards de dollars sur les dix années, alors que les importations algériennes auprès de l'UE se sont chiffrées à 220 milliards de dollars durant la même période, soit une moyenne de 22 milliards de dollars/an.

Selon la direction générale des Douanes, cet accord a engendré un manque à gagner de plus de 700 milliards de DA aux recettes douanières algériennes depuis sa mise en oeuvre en 2005 jusqu'à fin 2015.

Ce "partenariat asymétrique" a amené le gouvernement algérien à procéder, en 2010, au gel unilatéral des concessions tarifaires accordées à l'UE en vertu de l'Accord d'association. Après 8 rounds de laborieuses négociations, un compromis sur le report de la zone de libre-échange, prévue en 2017, à 2020 a été trouvé.

Qualifiant l'Algérie de "partenaire clé" de l'UE, le commissaire Hahn a estimé de son côté que la série de projets de l'UE signés, lundi à Bruxelles, "l'aidera à diversifier son économie en contribuant à la création d'emplois et à la modernisation de ses finances publiques".

"Notre objectif est d'aider l'Algérie à remédier aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée actuellement et à forger des liens plus étroits avec les entreprises européennes", a-t-il affirmé.

L'Algérie et l'UE entérinent le document portant évaluation de leur Accord d'association

A l'occasion de la réunion à haut niveau du Conseil d'association UE-Algérie tenu lundi à Bruxelles, l'UE et l'Algérie ont signé une série de projets, pour un montant de 40 millions d'euros, afin d'aider l'Algérie à diversifier son économie et à améliorer le climat des affaires grâce à des mesures allant du développement des énergies renouvelables à la modernisation des finances publiques.